

► Informations générales

Cours

Sigle et section	PSY7903-H1
Titre long	Organisation professionnelle et éthique
Nombre de crédits	3
Trimestre et année	Hiver 2024
Horaire	Lundi 8h30 à 11h30
Mode de formation	En présentiel
Site StudiUM	PSY7903-H1-H24
Description courte et préalables	https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/

Enseignant(e)

Nom et titre	Tamsin Higgs, professeure adjointe
Coordonnées	Bureau C-366 Pavillon Marie Victorin ; tamsin.higgs@umontreal.ca
Disponibilités	Vous êtes invités à poser vos questions en classe, après le cours, ou sur le forum du cours dans StudiUM. Comptez environ deux jours ouvrables pour obtenir réponse aux courriels. Des rencontres pourront également être offerts sur rendez-vous.

Auxiliaire d'enseignement

Nom	Victoria Allard et Félix Bélanger
Coordonnées	Bureau E-356 Pavillon Marie Victorin
Disponibilités	Via le forum du cours sur StudiUM

▶ Apprentissages visés

Objectifs généraux

Ce cours vise à développer des attitudes et conduites éthiques chez les futurs psychologues, en leur donnant l'occasion de développer les connaissances et habilités en lien avec les exigences attachées au fait d'être professionnel membre d'un Ordre professionnel.

Objectifs d'apprentissage

- Comprendre le système professionnel québécois, ce qu'est l'Ordre des psychologues, notamment en ce qui concerne son rôle, ses comités, ses instances, son fonctionnement.
- Comprendre que l'exercice d'une profession implique un comportement différent de celui du citoyen ordinaire et identifier les lois qui régissent les professionnels.
- Comprendre les valeurs et principes qui sous-tendent les dispositions du Code de déontologie des psychologues.
- Être capable de se dégager de la lettre que peuvent représenter les règlements, pour en saisir l'esprit et apprendre à poser un jugement éthique.

Compétences développées

À l'issue du cours, les étudiants auront développé : La capacité de déceler un problème éthique ; La capacité de référer au Code de déontologie, au Code des professions et aux autres lois pouvant s'avérer nécessaires ; La capacité d'exercer son jugement professionnel, de résoudre un dilemme éthique et affirmer les motifs sous-jacents à son choix ; La capacité d'assurer une tenue de dossier adéquate : La connaissance des principes d'application et des aspects pratiques relatifs à la tenue d'un dossier psychologique et des éléments constituant un dossier psychologique répondant aux normes et exigences de l'OPQ, du Code civil et des Lois d'accès à l'information.

Méthodes pédagogiques utilisées

Ce cours prend la forme d'un atelier autour de vignettes présentant des situations concrètes, de problèmes à analyser, de discussions et d'exposés magistraux. Une participation active et des lectures personnelles sont essentielles au bon déroulement du cours.

► **Calendrier**

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures (tous disponibles sur StudiUM)
Cours 1 2024-01-08	Notion d'éthique et de déontologie	Présentation du cours et des sources d'informations utiles ; exposé interactif	Guide explicatif concernant le code de déontologie des psychologues du Québec (Guide) chapitres 1 et 2
Cours 2 2024-01-15	Respect de la dignité et de la liberté de la personne	Présentations éclairés ; exposés interactifs ; études de cas et discussions	Guide, chapitre 3, section 1 Chronique : Le consentement Article: Who is the client in organizational consultation?
Cours 3 2024-01-22	Respect de la vie privée		Guide, chapitre 3, sections 2 et 3 Guide de pratique concernant l'exercice de la télépsy.
Cours 4 2024-01-29	Protection de la vie		Chronique : La levée du secret professionnel en situation de danger
Cours 5 2024-02-05	Protection de la jeunesse		Lignes directrices pour l'expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès
Cours 6 2024-02-12	Protection du public		Extrait du Code des professions Bureau du coroner, RLRQ chapitre R-0.2
Cours 7 2024-02-19	Conflits d'intérêts et conflits de rôles		Guide, chapitre 3, section 4
Cours 8 2024-03-11	Qualité des services professionnels		Guide, chapitre 3, sections 5, 6 et 8
Cours 9 2024-03-18	Tenue de dossiers		Guide explicatif concernant la tenue de dossier Chroniques : Les notes au dossier; Données brutes
Cours 10 2024-03-25	Activités réservées (Loi 21) et expertise psycho-légale		Guide explicatif, Loi 21 Chronique : What is unlawful practice?
Cours 11 2024-04-08	Utilisation du matériel psychologique, recherche et		Guide, chapitre 3, section 7 et chapitres 4 et 6

	devoirs et obligations envers le public	
Cours 12 2024-04-15	Une fois membre de l'OPQ... (devoirs et obligations envers la profession)	Guide, chapitres 5, 7 et 8 Chronique : Formation continue

► Évaluations

Moyen	Critères d'évaluation	Date de remise	Pondération
<p>Remise de travail en classe</p> <p>=> Présentations éclair</p> <p>Chaque semaine (à partir de la semaine 2), environ 6 étudiants présenteront une présentation éclair (c'est-à-dire d'une durée maximale de 5 minutes). Cet exercice contribuera au travail écrit (évaluation 2) décrit ci-dessous. De plus amples instructions sur le fonctionnement des présentations éclair seront données lors du premier cours ainsi que via StudiUM. Accompagner votre présentation d'un maximum de 3 diapositives PowerPoint :</p> <p>https://docs.google.com/presentation/d/1QS42CVIfni7T04Mu2vXsPiF7zfeYTH3SPVHw-SRHtMQ/edit?usp=sharing</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé succinct d'un article du Code de déontologie • Perspicacité d'analyse (relever des enjeux pertinents) • Participation respectueuse 	15 janvier à 15 avril	10%
<p>Remise de travail en ligne</p> <p>Ce travail consistera à faire valoir la compréhension du Code de déontologie en imaginant une situation de dérogation pour chacun des 84 articles. Les étudiants travailleront en petits groupes ; chaque groupe produira un document résumant le travail du groupe. Inclure une page de titre indiquant le matricule de chaque membre du groupe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La pertinence des exemples donnés, qui doivent démontrer la compréhension des articles et des principes éthiques sous-jacents 	2024-04-22	30%
<p>Examen en classe</p> <p>Environ 40 questions à choix multiples</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Justesse de la réponse 	2024-04-29	60%

Consignes et règles pour les évaluations

Dépôt des travaux

Les travaux écrits doivent être remis sur StudiUM, au plus tard à 09h30 le lendemain de la date d'échéance (un fichier par groupe). Remettre votre travail en format pdf. Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10% le premier jour et de 5% chacun des quatre jours suivants. Un retard de plus de cinq jours ouvrables entraîne une note de 0 pour le travail et ce, pour tous les membres du groupe.

Matériel autorisé aux examens

L'examen est à livre ouvert, les documentations suivantes étant permises : Guide explicatif concernant le code de déontologie des psychologues du Québec; Guide explicatif concernant la tenue de dossier; Lignes directrices pour l'expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès. Pourtant, vos exemplaires de ces documents doivent être vierges et tout matériel électronique est proscrit.

► **Ressources**

Ressources bibliographiques (ou autres) obligatoires

Documents

[Guide explicatif concernant le code de déontologie des psychologues du Québec](#)
[Code canadien d'éthique pour les psychologues](#)

Ressources complémentaires

Documents

[Code des professions \(L.R.Q., chapitre C-26\)](#)
[Guide explicatif sur la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines](#) - Consultez aussi : [Le projet de Loi 21](#)
[Guide explicatif concernant la tenue de dossier](#)
[Lignes directrices pour l'expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès](#)

Autres

Anderson, S. K., & Handelsman, M. M. (2021). *Positive Ethics for Mental Health Professionals: A Proactive Approach* (2nd ed.). John Wiley & Sons.
(Disponible à la bibliothèque)

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie>

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre étudiant par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Consignes et règles pour les évaluations

Absence à un examen L'étudiant.e qui s'absente à un examen/quiz doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (i.e. billet médical) dans les sept jours suivant l'absence via le formulaire CHE_Absence_Evaluation dans le Centre étudiant.

Si le motif est jugé valable, l'étudiant.e qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations du cours. Dans le cas d'un examen **final**, le département exigera qu'un examen différé soit complété par l'étudiant.e.

Une absence non-justifiée à un examen intra ou final emmène la note de 0% à cette évaluation.

Politique de retard des travaux

L'étudiant.e qui remet un travail en retard doit présenter une demande à l'intérieur des cinq jours suivant la date de remise prescrite via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une pénalité. Cette pénalité consiste en la soustraction d'un nombre de points correspondant à 3% de la note maximale possible par jour ouvrable. Par exemple, deux jours de retard entraînent le retrait de 6 points si la note maximale est 100; cinq jours de retard entraînent le retrait de 7,5 points si la note maximale est de 50. Un retard de plus de cinq jours de calendrier entraîne une note de 0 pour le travail.

Qualité de la langue

Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée si de nombreuses fautes de syntaxe et/ou d'orthographe sont soulevées.

Seuil de réussite exigé

Premier cycle : 50% Cycles supérieurs : 60%

Soutien aux étudiants en situation de handicap

Mesures

d'accommodement

- <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/mesures-accommodement/rendez-vous-personne-situation-handicap>
- <https://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/mesures-daccommodement-aux-examens-pour-les-etudiants-en-situation-de-handicap/>

Le formulaire de demande en ligne doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen.

Tout retard entraînera le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant.e ou du département.**

Dates importantes

Modification de l'inscription 2024-01-23

Date limite d'abandon 2024-03-15

Évaluation de l'enseignement Vous recevrez un courriel à cet effet avant l'examen final. Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant.e, l'enseignant.e peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante <https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Bureau du français dans les études <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais>

Aide à l'apprentissage <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide) <https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM <https://bib.umontreal.ca/services>

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants.

Règlements disciplinaires sur le plagiat ou la fraude <https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>

Tout sur le plagiat <http://integrite.umontreal.ca/>

Respect

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

Bureau du respect de la personne <https://respect.umontreal.ca/accueil/>

Grille de conversion des notes

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique; cette valeur numérique servira au calcul de la moyenne de groupe. Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.

GRILLE DE CONVERSION

Résultat final en pourcentage	Notation littérale	
	Lettre	Valeur numérique
90-100	A+	4,3
85-89	A	4,0
80-84	A-	3,7
77-79	B+	3,3
73-76	B	3,0
70-72	B-	2,7
65-69	C+	2,3
60-64	C	2,0
57-59	C-	1,7
54-56	D+	1,3
50-53	D	1,0
35-49	E	0,5
0-34	F	0

Au premier cycle seulement

Dans les cours comptant au moins 30 étudiants, la moyenne de groupe doit se situer entre 2,30 (C+) et 3,65 (B+) inclusivement, une fois appliqué le barème de conversion. Si la moyenne finale des notes est inférieure à 2,30 ou supérieure à 3,65 dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 2,30 ou ne dépasse pas 3,65, une fois refaite la conversion à la notation littérale.